BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 280

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

484 731 773 RCS Brest.
TRANS WEST DISTRIBUTION-TWD.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : TWD.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 46 ter, Rue de la République, 29410 Pleyber-Christ.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Il a été établi par acte sous seing privé en date du 11 juin 2020, un projet de fusion par voie d'absorption de la Société TWD par la Société TWL, Conformément au règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004, la fusion est réalisée sur la base de valeurs d'apports comptabilisées à la valeur nette comptable. Elle sera réalisée avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 sur le plan comptable. Les actifs apportés par la société TRANS WEST DISTRIBUTION à la société TRANS WEST LOCATION existant au 31 décembre 2019 s'élèvent à 1.974.835 €uros, à charge pour la société TRANS WEST LOCATION d'acquitter l'intégralité du passif de la société TRANS WEST DISTRIBUTION existant du 31 décembre 2019 et s'élevant à 1.193.098 €uros, soit un actif net apporté de 781.737 €uros. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société TRANS WEST DISTRIBUTION depuis le 1er janvier 2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société TRANS WEST LOCATION. Le calcul du rapport d'échange servant à la détermination du nombre d'actions de la société absorbante à émettre au profit des actionnaires de la société absorbée, a été fixé à cinq (5) actions de la société TRANS WEST DISTRIBUTION pour quatorze (14) actions de la Société TRANS WEST LOCATION. En conséquence, l'apport-fusion de la société TWD sera rémunéré par la création par la société TRANS WEST LOCATION de 11 200 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 19,60 €uros chacune à titre d'augmentation de son capital, lesdites actions devant être attribuées aux actionnaires de TRANS WEST DISTRIBUTION. L'actif net de la société TRANS WEST DISTRIBUTION apporté étant évalué à 781 737 Euros et l'augmentation de capital correspondante de la société TRANS WEST LOCATION étant de 224 000 Euros, il en ressortira une prime de fusion de 557 737 Euros. La société TRANS WEST DISTRIBUTION se trouvera dissoute de plein droit, sans liquidation, à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société TRANS WEST LOCATION qui constatera la réalisation de la fusion. Le projet de fusion est subordonné à différentes conditions suspensives énumérées dans le traité de fusion, à savoir le dépôt des rapports du Commissaire aux apports ainsi

que l'approbation des assemblées générales extraordinaires des sociétés absorbante et absorbée, à l'unanimité. Le projet de fusion a été établi en date du 11 juin 2020 et un exemplaire du projet de traité de fusion ont été déposés pour chaque société partie à l'opération au greffe du Tribunal de Commerce dont elle dépend, à savoir : - pour la société TRANS WEST LOCATION : au greffe du Tribunal de Commerce de Brest le 16/06/2020 - pour la société TRANS WEST DISTRIBUTION : au greffe du Tribunal de commerce de Brest le 16/06/2020. Les créanciers des sociétés participants à la fusion pourront faire opposition dans le délai de 30 jours fixé par l'article L.236-2 du Code de Commerce devant le Tribunal de Commerce du lieu du siège social de chaque société débitrice dans les conditions de l'article R.236-8 du Code de Commerce..

